

LE SPECTATEUR

Redigé en Collaboration

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation

N. PAGE Administrateur

Alphonse COUTURE

Horloger et Bijoutier

RUE PRINCIPALE,

LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijoux les plus nouveaux.

REPARATIONS

Une SPECIALITE à court délai

HORLOGER ET BIJOUTIER.

Profitez-en!

COUTURE

NO 98 RUE PRINCIPALE, HULL

AVIS

IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

M. BARRETTE.
P. H. CHARRON.
ANT. PARENT.
O. CHENIER.
B. CARRIÈRE.
D. CHARRON.
M. J. LAVERDURE.
A. LABELLE.
J. MARTEL.
P. DAoust.
F. LAROCHE.
R. ROUDEAU, Wrightville.
Wm. McEWEN.

Demandez la marque du CARRE ROUGE.

— MANUFACTURÉ PAR —

WM. HOWE,
BLOC HOWE OTTAWA.

AU MEDICAL HALL

EVITEZ LES RIQUES

Plus de 3000 bouteilles du SIROP DE JOHNSON

POUR LA TOUX

ont été vendues l'an dernier. Ce remède est infailible. Essayez-le.

N. B. - Prescriptions remplies à la lettre.

R. A. Helmer, Pharmacien.
Rue Principale

ST. JAMES HOTEL

Vis-à-vis la gare du Grand Trunk et deux minutes de marche de la gare C. P. R.

MONTREAL, CANADA.
Cet hôtel a été renouvelé à neuf. Table d'hôte. Les plus récentes améliorations. A la carte et sur le plan européen et américain. Le rendez-vous des touristes et des hommes d'affaires.

Prix modérés.

Theo. LANCTOT, Prop.

STANLEY HOTEL

Coin des rues WINDSOR ET OSBORN

MONTREAL.
Vis-à-vis le carré Dominion et la gare Windsor du C. P. R. Cet hôtel est situé au centre de la ville, pourvu de toutes les améliorations les plus modernes tenu sur le plan européen et américain, le véritable palais des voyageurs. Pension de première classe. Vins et liqueurs de premier choix.

A. BELIVEAU, Prop.

SI VOUS VOULEZ UN DENTIER

PARFAIT ALLEZ CHEZ

R. C. C. STACKHOUSE
le célèbre Dentiste d'Ottawa.
Dents extraites sans douleur.
130 rue Sparks.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUEBEC,

CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 10 JUIN 1899.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le seizième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à laquelle sont présents : Son Honneur le maire F. Barrette au fauteuil et les échevins Helmer, Black, Ste-Marie, Falardeau, Burns, Goyette, Walsh, Aubry, Dupuis et Carrière formant quorum du dit conseil.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déferées à leurs comités respectifs à l'exception des soumissions pour réparages à l'Hotel de Ville.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

LE 123^e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre du maire le 6^{ème} jour de juin 1899, sous la présidence de Son Honneur le maire au fauteuil et les échevins Helmer, Ste-Marie, Lemieux, Aubry, Carrière et Walsh prie de faire rapport.

Qu'il a rencontré MM. Beemer et Hanson des compagnies P. P. J. et O. G. R., afin de discuter, avec ces messieurs, la question d'accorder un octroi aux dites compagnies, de \$50,000, et l'exemption de taxes, pourvu que les dites compagnies établissent dans les limites de la cité, leurs usines, boutiques de réparages, maison ronde, tables tournantes, terrain d'évitement et tout ce qui est nécessaire à un point terminal de deux lignes de chemin de fer, ainsi que la construction d'une Gare Union, à la jonction des deux chemins de fer.

Après une longue discussion des avantages qu'en retirerait la ville de Hull, par de tels établissements, votre comité a offert aux compagnies de recommander un octroi de \$30,000, aux conditions alors mentionnées, ainsi qu'une exemption de taxes.

Depuis cette assemblée, ces compagnies ont signifié à votre greffier, par communications ci-inclus, dont l'une de M. H. J. Beemer et une autre de leur secrétaire, acceptant le montant de \$30,000, sus mentionné, mais comme ces communications n'énumèrent pas, toutes les conditions entendues avec M. Beemer, votre comité recommande :

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le maire et des échevins Ste-Marie, Aubry, Carrière, et Walsh, soit nommé, afin de s'entendre avec l'aviseur légal, pour préparer un contrat offrant aux dites compagnies, de soumettre aux contribuables un règlement pour emprunter \$30,000 pour être versée aux dites compagnies moyennant l'accomplissement des conditions mentionnées au dit contrat et faites par le comité spécial ci-nommé, pour et dans les meilleurs intérêts de la corporation.

Le dit comité ci-nommé, devant soumettre ce dit contrat à votre conseil à sa prochaine assemblée, pour être approuvé, amendé ou rejeté,

Votre comité a aussi considéré la lettre de la "The Baldwin Iron Works" en date du 6 mai dernier demandant à votre conseil une propriété avec pouvoir d'eau, afin d'y construire des usines. Comme votre conseil n'a pas de tel propriété à offrir pour cela, votre comité reconnaissant les avantages d'une telle industrie dans les limites de la cité, recommande, qu'une exemption de taxes pendant dix ans soit offerte à la dite "The Baldwin Iron works" comme encouragement à venir s'établir dans notre ville.

(Signé) JOS STE-MARIE
JAS. WALSH.
R. A. HELMER
E. S. AUBRY

20. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer : Que le 123^{ème} rapport du comité des finances soit adopté.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Dupuis : Que la pétition de la majorité des contribuables de la rue Wellington entre les rues Church et Duc, pour l'arrosage, soit accordée, et que l'arroseur soit payé 50 cents par semaine pour cette arrosage.

Adopté.

40. Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Goyette : Que l'avis d'absence donné par l'échevin Helmer, soit accepté.

Adopté.

50. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dupuis : Que ce conseil siège en comité général, afin de prendre en considération les deux règlements Nos 73 et 74.

Adopté.

Ces règlements sont considérés.

60. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Falardeau : Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

70. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Goyette :

Que les deux règlements Nos 73 et 74 concernant un emprunt de \$3,500.00 pour la construction d'une station de feu, et concernant un emprunt de \$4,000.00 pour la construction d'un pont respectivement, qui viennent d'être lus trois fois, soient adoptés, que les avis nécessaires soient donnés suivant la loi et que la votation sur iceux, soit tenue, jeudi, le 20 juillet prochain.

Sur demande, Son Honneur le maire accorde le vote sur chacun des règlements séparément.

Pour le règlement No 73 : Les échevins Black, Dupuis, Falardeau, Aubry, Carrière, Walsh et Goyette—7.

Contre : Les échevins Helmer, Burns et Ste-Marie—3

Remportée.

Pour le règlement No 74 : Les échevins Black, Falardeau, Aubry, Carrière, Walsh et Goyette—6

Contre : Les échevins Helmer, Burns, Ste-Marie et Dupuis—4

Remportée.

80. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : Que la résolution passée à la première assemblée du mois, exemptant certains contribuables de leurs redevances, sous les règlements des améliorations locales, soit rescindée.

Pour : Les échevins Helmer, Black, Burns et Ste-Marie—4

Contre : Les échevins Dupuis, Falardeau, Aubry, Carrière, Walsh et Goyette—6.

Motion perdue.

90. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Black : Que ce conseil ajourne au bureau du Greffier afin d'ouvrir les soumissions etc.

Adopté.

100. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Walsh : Que le chef de police soit averti, que ceux qui n'ont pas de voitures et chevaux, dans cette ville, ne pourront obtenir de licence de cochers de place, et de faire exécuter à la lettre, le règlement concernant les dits cochers.

Adopté.

110. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Walsh : Que la soumission de M. Ant. Parent, pour le blanchissage et peinture de l'Hotel de Ville, tel que mentionné aux spécifications de l'Ingénieur, soit acceptée, pourvu, que le soumissionnaire s'engage à préparer des peintures, avec la première qualité de blanc de plomb, et emploie une vernie à voiture No 1, le tout devant être fait à la satisfaction de l'Ingénieur.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

MEURTRE DE BOISFRANC

LE PROCES BOILEAU

SEANCE DU 14 JUIN

Sam Gascon a continué son témoignage dans l'après-midi. Il est allé une fois chez Pelletier et a vu Lévin St-Onge qui se cachait. Il ne savait pas pourquoi elle se cachait. Boileau était dans la maison à ce moment là. Il ne sait pas si Boileau s'est querellé avec la petite ce jour-là.

Le Dr Mulligan, de Maniwaki, a été ensuite entendu. Il connaissait le prisonnier Jacques Boileau. Il a vu le corps de Lévin St-Onge, dimanche le 16 avril, à l'habitation du prisonnier. Il a trouvé le corps couché sur le dos avec la tête tournée à la droite et la jambe droite reposant sur la chaise. Il y avait des égratignures sur les mains, une blessure sur la joue et du sang autour de la bouche. Le corps a été transporté à Maniwaki ou l'examen post-mortem a eu lieu. A part les marques ci-dessus il a trouvé une contusion sur la tête et des égratignures sur le bras. Il a aussi d'autres marques de violence. Tous les organes vitaux étaient en excellent état à l'exception d'une faible congestion de cerveau, ce qui a pu être occasionné par la position du corps. Il a examiné tous les organes du corps. Le témoin croit que la mort a été causée par l'asphyxie produite par la strangulation et un coup porté sur la tête. L'asphyxie aurait été causée en plaçant une main sur la bouche de la jeune fille. C'est sur la bouche que les égratignures ont été trouvées en plus grand nombre. Le bras de la victime portait aussi des marques. Rien n'indiquait qu'elle avait été violée. Les égratignures qu'elle portait pouvaient être faites quelques heures avant sa mort. La victime n'avait pas sa robe quand les égratignures ont été faites car il y aurait eu du sang sur les manches de la robe. La seule cause de la mort de la jeune fille a été la suffocation et le coup porté sur la tête. C'est l'opinion du témoin que la mort a été violente. Les yeux étaient congestionnés c'est un autre signe de suffocation. Le témoin a fait un rapport de l'examen de la défunte.

Questionné par l'avocat Champagne, le témoin répond qu'il peut se faire qu'il ait oublié de mettre dans son rapport que le visage de la jeune fille a été pressé par une main. C'est son opinion arrêtée que la jeune fille a dû mourir de suffocation ou d'un coup reçu sur la tête. Il a expliqué ce qui amenait la suffocation. La jeune fille était bien développée, aucun enfant de son âge ne pourrait résister à un homme. Le témoin a assisté à une douzaine d'autopsies. Il a fait l'autopsie sur le corps de la fille St-Onge, soixante-douze heures après la mort de cette dernière. Il est positif qu'aucun chien n'a pu faire les égratignures que portait la victime à l'épaule. La jeune fille n'a pas pu se faire ses égratignures avec ses ongles, quand bien même elle aurait tombé d'un mal.

Il a trouvé du sang au temporal droit. Le sang trouvé en serum plusieurs heures après la mort en certains cas.

Alors dit l'avocat de la défense, la suffocation a dû se produire après le

coup à la tête, puisque la suffocation tue en quelques minutes et qu'il n'aurait pas pu se produire de serum après la mort.

Où, évidemment, répond le témoin et il se peut que le coup à la tête ait été donné une couple de jours avant la suffocation. Le témoin a remarqué des hémorrhagies ponctiformes au cerveau. Ce sont des signes anormaux. L'avocat dit que ces hémorrhagies sont très normales. Le témoin ne voit pas bien qu'elle relation existe entre le coup à la tête de la victime et la prétendue suffocation. Il ne sait pas exactement si c'est le choc ou la suffocation qui a causé la mort. Il admet que le cerveau d'une jeune personne est plus souple que le cerveau d'une personne âgée. En cas de suffocation, le côté droit du cœur est plein de sang. Il se produit des ecchymoses au cou, aux épaules, etc. Le témoin cependant n'a trouvé rien de cela, non plus dans le péricarpe, ni sur les membranes cérébrales. Le peu de sang qu'il a trouvé dans la cavité du cœur n'est pas nécessairement en contradiction avec la théorie de Taylor. La jeune fille a pu tomber de la chaise dans la position où elle a été trouvée. Cette chute a pu causer la blessure à la tête.

Réexaminé le médecin dit que la chute de chaise n'aurait pas cependant produit les égratignures.

Charles Serré est appelé et dit qu'il est cultivateur, marié, âgé de 32 ans. Il habite Bois Francs depuis 20 ans. Il a parlé de temps à autre à Boileau. Le jeudi, 13 avril il travaillait avec Alfred et Sam Lash à un demi mille vers haut que chez Boileau. Il passa vers 8 heures ou 8½ heures pour aller à l'ouvrage. Il rencontra Mme Boileau près de la maison de M. David. Vers six heures, Sam Gascon alla les chercher dans le bois. Il leur dit : " Venez vite avec moi, il y a un meurtre chez nous." Arrivé chez Boileau, il y vit Boileau et sa femme, Pelletier, et sa femme et Mme David. Il a vu du perlon la fille étendue par terre. Il l'avait vue la veille en santé, chez elle. Ils sont tous entrés chez Boileau. Il était six heures. Il corrobore les autres témoins quant à la position et l'état du cadavre. La tête était placée dans la porte ouverte. Il répète l'histoire des autres. De plus, il a entendu Boileau s'étonner de cette affaire en présence des personnes présentes ajoutant qu'il devait aller à la pêche le lendemain. Le témoin ne se rappelle pas autre chose.

En transquestion, il affirme qu'il travaillait à un demi mille de chez Boileau avec ses compagnons. Il admet que vers midi il a parlé de partir du chantier pour aller se chercher un manche de hache. Son chemin passe à un demi arpent de la maison de Boileau. M. Archie Baker fait chanter à quelque distance de là au lac d'Ecorce. Il n'a vu personne passer sur ce chemin pendant cette journée.

Samuel Lash, un canadien-français, dépose et dit qu'il habite les Bois Francs depuis sept ans. Il répète la précédente histoire, mot à mot. Il a rencontré Mme Boileau sur le chemin et l'a saluée, vers huit heures du matin. Boileau lui a dit le soir vers 6 heures, à la maison, " Viens voir le corps ". Il est entré et y est resté deux heures. Il ne s'est pas entretenu avec personne. Mme Boileau lui a montré une cuite de pain sur le poêle. Le pain n'avait pas levé. La lèche-frite était encore un

Suite sur la 3^{ème} page

LE PLUS GRAND

—MAGASIN—

D'OTTAWA

SI VOUS AVEZ DES VISITES A FAIRE Achetez une plume fontaine 'KING' garantie.

Bryson Graham et Cie.

Les marchandises sont parfaites et les prix dérisoires.

VENTE DE RIDEAUX

Notre offre de jolies rideaux Nottinghams est sans rival. Plus extraordinaire qu'aucune maison de commerce peut le faire.

Rideaux à bas prix, pour 25 Cts.

'	'	'	35
'	'	'	50
'	'	'	75
'	'	'	1.00
Voyez ceux de	-	-	1.25
'	'	'	1.50
'	'	'	1.75
'	'	'	2.00
'	'	'	3.00

Rideaux en damas.
En chenilles.
En mousseline.

Toiles pour chasis de toutes sortes.

CHEZ
Bryson Graham & Cie.

Voyez nos étoffes à robes étincelantes et brillantes.

Venez nous voir.

BRYSON GRAHAM, ET CIE.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

VILLE-MARIE

Elle progresse rapidement aussi cette place située dans la région du Témiscamingue.

Personne ignore, que l'industrie laitière y est pratiquée sur une très grande échelle. Outre les beurriers et fromageries déjà existantes, M. A. H. Parent est à faire construire deux autres fabriques de beurre et de fromage combinées. Tout ce qu'il y a à désirer nous disait M. Parent, l'autre jour, c'est la matière première : les vaches. Le territoire du Témiscamingue, si vaste et si fertile, la vallée de Ville-Marie si féconde peut contenir au delà de mille vaches tandis qu'actuellement elle n'en fournit que trois cents.

Le colon qui se dirigerait de ce côté n'a pas besoin de craindre. L'industrie laitière qui se pratique si habilement à Ville-Marie, lui est une garantie pour l'avenir.

Une excursion est organisée pour le commencement juillet. Profitez donc de ce train de plaisir pour aller trouver sans doute le bien-être à votre famille. Oui le bien-être, car là où il y a des fabriques de beurre et de fromage dans les campagnes, j'ai toujours remarqué qu'il y a plus de santé.

Car, l'argent toujours si rare chez les paysans, il le voit sinon tous les 15 jours au moins tous les mois, produit de leur léger labeur.

De ce temps-ci il se fait de très grandes améliorations, dans ce bijou de ville, appelée Ville-Marie, on est à y construire une école qui coûte \$3000, dans quelque temps l'installation d'un bureau d'enregistrement aura lieu, puis le gouvernement a permis d'élever un palais de justice, et à peu près \$4000 pour réparations des rues, ponts, etc.

On constate que Ville-Marie est une ville d'avenir, et que la vallée du Témiscamingue, si riche, si petite, mérite d'être visitée et peuplée.

Allons, colon, va voir, et je suis convaincu que tu y resteras.

M. J. E. PARKER

Agent du Pacifique Canadien à Ottawa

DONNE SA DEMISSION

Pour cause de santé—Son successeur est nommé

M. J. E. Parker, le populaire agent général de la compagnie du Pacifique à Ottawa, vient de donner sa démission pour cause de santé. M. Parker est malade depuis longtemps et ses médecins lui conseillaient de prendre un repos absolu. Mais il avait toujours refusé jusqu'à aujourd'hui.

M. George Duncan assistant-agent général de Québec, a été nommé pour remplacer M. Parker. Le nouvel agent entrera en fonction la semaine prochaine.

SANTÉ COMPLETEMENT RUINÉE

Un cultivateur de la Province de Québec raconte son retour à la santé après des souffrances désespérées

M. William Goodard, cultivateur de Knowlton, P. Q., dit :

"Il y a quelques années, mes forces s'éteignaient et je n'avais plus de santé. Le moindre effort me faisait perdre haleine, j'avais des maux de tête, pas d'appétit, et je perdais du poids de jour en jour ; enfin je ne pesais plus que 130 livres, j'en étais rendu à ne plus pouvoir me lever et je restai alité plusieurs mois. Un bon médecin me donna ses soins, mais sans me soulager. Sur les conseils d'une dame mes connaissances, je me procurai quatre boîtes de Pilules Roses du Dr Williams. L'effet fut peu sensible, et sans les instances de mon amie, que me représentait que j'étais trop affaibli pour pouvoir m'attendre à un résultat immédiat, je continuai le remède. Après avoir acheté deux boîtes de plus, je n'avais plus aucun doute sur leur effet bienfaisant et on n'avait pas besoin d'insister pour me faire continuer le traitement. Dans l'espace de quelques mois, je n'étais pas seulement à la santé, mais mon poids avait augmenté de cinquante livres. De tels résultats justifient certainement ma confiance dans les Pilules Roses du Dr Williams, et je conseille fortement aux hommes faibles et exténués d'en faire l'essai."

Les Pilules Roses du Dr Williams ont rendu la force, l'activité et l'énergie à plus de personnes que n'importe quel autre moyen. Elles remplissent les veines d'un sang nouveau, riche et rouge, et fortifient tous les nerfs du corps. En vente chez tous les marchands, à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 ou envoyées par la poste en adressant à la Compagnie des Remèdes du Dr Williams, Brockville, Ont.

LOI NOUVELLE

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous faisons paraître aujourd'hui un ouvrage nouveau qui s'adresse particulièrement à vous et dont l'utilité est absolument immédiate.

La législature de la Province de Québec, vous le savez, a passé au cours de sa dernière session une loi intitulée "LOI CONCERNANT LA CONCILIATION" (62 V. c. 54).

En vertu de cette loi qui est entrée en vigueur le 10 mai courant, aucune action en matière personnelle et mobilière pour une somme ne dépassant pas \$25 NE PEUT ÊTRE REÇUE PAR UN TRIBUNAL SI ELLE N'A PRÉLIMINAIREMENT ÉTÉ OBJET D'UNE TENTATIVE DE CONCILIATION DEVANT CERTAINES PERSONNES QUE LA LOI DESIGNÉ A CET EFFET.

La loi détermine que les CURES ET PRÊTRES CATHOLIQUES, les Juges de Paix et les MAIRES de chaque paroisse ou municipalité, seront tenus d'agir comme conciliateurs s'ils en sont requis, et que le Conseil local pourra désigner en tout temps un ou plusieurs notables de chaque endroit, —de préférence sans doute les NOTAIRES, MÉDECINS, ARPENTEURS, MARCHANDS ou CHEFS D'EXPLOITATION,—pour remplir le même office de conciliateurs.

Nous avons cru qu'il serait à propos dans la circonstance de mettre à la disposition du public un ouvrage expliquant la loi nouvelle, en définissant le sens et l'idée, et fournissant toutes les indications nécessaires pour mettre les conciliateurs à même de remplir leurs fonctions avec convenance et avec fruit.

Pour cela nous nous sommes adressés à un de nos écrivains les plus en vue, M. Marc Sauvalle, qui publie depuis plusieurs années dans la "Presse" de Montréal, sous le pseudonyme de "Pascal", des études parlementaires du plus haut intérêt.

M. Sauvalle a suivi à Québec pendant les deux dernières sessions les travaux qui ont abouti à l'élaboration de la loi actuelle et personnellement mieux que lui à même d'en extraire l'idée et le sens pour l'exposer au public.

La "LOI DE CONCILIATION EXPLIQUÉE," LE GUIDE DU CONCILIATEUR, n'est pas un livre de loi, comme la conciliation n'est pas un acte judiciaire et l'arrangement qui en découle n'est pas un jugement ; IL S'AGIT D'UNE JUSTICE AMIABLE ET GRACIEUSE pour laquelle les formules n'ont pas de rigidité et les procédures n'ont aucune rigueur. Les modes à employer diffèrent suivant les temps, les personnes et les lieux, et c'est à l'intelligence et au bon sens de chacun que la loi et le guide s'adressent. On y trouvera toutes les indications nécessaires pour la haute mission pacificatrice que la loi impose aux hommes qui occupent les degrés supérieurs de l'échelle sociale et qu'elle vous appelle aujourd'hui à remplir.

Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir ce volume (format in-32) contre l'envoi de 60 CENTIMS pour chaque exemplaire relié en toile, ou 50 CENTIMS broché.

Veillez agréer, monsieur l'assureur, de ma considération la plus distinguée.

C. THEORET

Editeur.

P. S.—L'ouvrage est en vente chez tous les Libraires de la Province.

OPINIONS DIVERSES SUR LA LOI DE CONCILIATION

L'auteur M. Marc Sauvalle a soumis son ouvrage à M. L. E. Fleurens, député des Hautes-Alpes à la Chambre française, Conseiller d'Etat, Maître des requêtes, ancien ministre des affaires étrangères et président de la Ligue pour la réforme judiciaire et la réduction des frais de justice, ligue qui a son siège à Paris. Voici ce qu'il a répondu :

Paris, 7 Avril 1899

Je suis heureux de voir défendre, avec tant de talent, de persévérance, et de succès des idées si françaises, dans une langue toujours si correcte, si pure et élégante par des compatriotes qui nous restent unis en dépit des hasards de la politique et de la guerre, non seulement par la communauté d'origine et de religion, mais, plus encore peut-être par cette commune compréhension des pensées larges et humanitaires, propres à nos races latines. L'arbitrage entre les individus, comme entre les peuples doit, avec les progrès de l'humanité, se substituer aux guerres et aux procès, aussi ruineux les uns que les autres.

FLOURENS.

M. Chicoyne M. P. P., député de Wolfe à la Législature de Québec, auteur du projet de loi, écrit à M. Sauvalle.

Sherbrooke, 1er Mai 1899

Vous avez parfaitement saisi le sens et l'objet de cette mesure sociale qui

est à peine une loi, puisque c'est une œuvre de bonne volonté et de concorde. Je remarque avec plaisir que la part importante faite à notre clergé catholique dans cette direction morale, nouvelles en matières purement humaines ne vous a pas échappé et que vous en avez fait ressortir toute l'importance et toutes les promesses. Je vous souhaite plein succès et j'espère que votre ouvrage sera bientôt dans les mains de tous ceux qui se voient maintenant investir de ces belles fonctions de pacificateurs et de conciliateurs officiels.

J. A. CHICOYNE.

"La Semaine Religieuse", 28 janvier 1899.—M. Chicoyne vient de présenter son projet de loi destiné à protéger nos populations contre elles-mêmes, sans nuire aux intérêts des membres du barreau.

Nous le félicitons d'avoir pris l'initiative en cette circonstance et nous espérons que ce bill sera discuté et adopté pendant la présente session.

"La Vérité", 11 Mars 1899.—Le bill de M. Chicoyne établissant la Conciliation comme procédure préliminaire dans certains procès civils a donné lieu à un débat pénible.

Est-ce parce que cet EXCELLENT projet de loi, le MEILLEUR peut-être qui ait jamais été soumis à notre législature, a pour auteur un député conservateur ?

Tous les journaux de la province, nous assure-t-on l'ont approuvé. Le bill était parfaitement RAISONNABLE.

"La Presse", 14 Février 1899.—La conciliation doit être le mot d'ordre dans les campagnes.

"The Montreal Gazette", 26 Janvier 1899.—La mesure de Conciliation de M. Chicoyne requiert instamment l'attention de la chambre. Son but est de réduire le nombre et le coût des procès. Le prix qu'il en coûte de s'adresser aux tribunaux de cette province, fait de la loi une terreur pour les gens de bien.

"Le Canada-Français", 3 Février 1899.—Le projet de Conciliation vaut assurément la peine qu'on l'étudie. Nous ne voyons pas quels seraient les inconvénients de cette loi de Conciliation, mais nous en saisissons bien les sérieux avantages.

Nous ne saurions terminer sans féliciter M. Chicoyne de son heureuse initiative.

"Courrier de St-Hyacinthe", 1898.—Nous l'avons dit, nous approuvons le principe de la loi, nous y applaudissons comme à une innovation sage et utile dont les fruits ne tarderont pas à se faire voir aux yeux de tous.

"Le Pionnier de Sherbrooke", 10 Mars.—Cette loi de Conciliation semble avoir passablement attiré l'attention de l'opinion publique et la presse s'en est généralement occupée dans un sens tout à fait sympathique.

"Le Nord", 11 Février, 1899.—Notre Ami M. Chicoyne vient de présenter à la législature un projet de loi qui, s'il est adopté, rendra de grands services à la classe agricole.

"The Montreal Star", 26 Janvier 1899.—L'hon. M. Stephens a chaudement approuvé le Bill de M. Chicoyne. Ce sont, dit-il, ces bagatelles qui causent dans le monde la pauvreté, la misère et le brisement du cœur. Il considérera que les classes agricoles devraient avoir une meilleure méthode que maintenant pour régler leurs petites querelles. Il sollicite l'appui de toute la Chambre pour cette mesure.

"Richmond Guardian", 1898.—Notre système de législation est trop technique et tout système technique entraîne des dépenses considérables d'application. La décentralisation des tribunaux a produit d'excellents résultats, mais la technicité subsiste. Il nous faudrait une large infusion d'équité et de sens commun. La simplicité que aime M. Chicoyne sera un pas notable dans la voie de la réforme, un pas nécessaire.

"Le Temps", 9 Mars 1899.—La loi de conciliation proposée par M. Chicoyne a été votée par la Chambre contre l'attente de plusieurs.

C'est le triomphe de la politique inauguré par M. Laurier en 1896 !

"L'Événement", 26 Janvier 1899.—Il n'y a pas de doute que ces tribunaux conciliateurs opéreront une œuvre très utile et très efficace dans nos campagnes.

Le projet de loi de M. Chicoyne est donc d'un haut intérêt social et économique.

"Le Moniteur du Commerce", 27 Janvier 1899.—Nous donnons le texte d'un projet de loi, déposé devant le parlement provincial par M. le député Chicoyne et qui a pour objet de mettre fin à la plaie des petits procès qui ruinent nos campagnes. On se convaincra facilement à première lecture que le but de la loi est à la fois moralisant et de saine économie politique.

"Le Progrès de Valleyfield", 27 Janvier 1899.—M. Chicoyne député de Wolfe a présenté un Bill qui inté-

resse tout particulièrement les petits plaideurs. C'est "une loi de conciliation."

C'est une loi libérale dans toute la large acception du terme.

Elle est certainement appelée à faire beaucoup de bien et a été accueillie avec faveur des deux côtés de la Chambre.

"The St. John News", 27 Janvier 1899.—M. Chicoyne a présenté à la législature de Québec un Bill très sensé qui sera chaudement approuvé par tous ceux qui souffrent de l'exagération des honoraires et des exigences des avocats de la province.

"Le Quotidien de Lévis", 26 Janvier 1899.—M. Chicoyne a déposé un Bill très important qui a été lu hier pour la deuxième fois.

L'intention du législateur est ce qu'il y a de plus louable, l'objet de son Bill étant de faire diminuer le nombre de procès au civil.

"Latrie", 18 Février.—Le Bill de la Conciliation a été introduit par M. le député de Wolfe et tout le monde en Chambre en approuve le principe.

GUÉRIT LE RHUME EN UN JOUR
Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Prix 25 cents, rendu si elles ne guérissent pas

NOTES DE HULL

—M. Mac Gravelle, hôtelier, a été frappé de paralysie la semaine dernière.

—M. René Dupont, agent de colonisation du lac St. Jean est arrivé à Ottawa, hier.

—L'hon. Juge Archibald de Montréal remplace l'hon. juge Laverge aux assises criminelles.

—Le contrat pour peindre l'hôtel de ville a été accordé à M. Antoine Parent pour \$154.

Il y aura une grande joute de base ball sur le terrain du club à la Petite Ferme, dimanche prochain.

—M. l'huissier Gauvreau a pris possession de l'étal de boucher, ci-devant occupé par M. Z. Simard.

—La société St. Jean Baptiste d'Ottawa fera un grand pique-nique à l'île Laverdure, samedi le 1er Juillet.

—M. C. T. Cristin, agent des terres de la couronne, au Nominique, était de passage à Hull, cette semaine.

—Plusieurs particuliers ont organisé un joli programme de jeux qui sera exécuté le 1er Juillet, à la petite Ferme.

—M. C. E. E. Usher, agent général des passagers du chemin de fer Pacifique Canadien, était à Ottawa, mardi.

—L'hon. juge Laverge, est parti mardi pour Bryson, ainsi que MM. J. M. McDougall et A. X. Talbot, avocats.

—La population de Hull est indignée du retard apporté à la mise en force de faire circuler à Ottawa les chars le dimanche.

—Le club de base ball de Hull a engagé comme pitcher Taylor Smith, de Philadelphie. Ce dernier a joué une bonne partie hier.

—La Garde d'Honneur Léon XII accompagné de la bande de la cité et d'un grand nombre d'excursionnistes est parti pour Montréal ce matin.

—Sa Grandeur Mgr. l'archevêque du diocèse sera à Hull dimanche prochain en visite pastorale. Dans l'après-midi, il présidera la cérémonie de la confirmation.

—M. N. Pagé, président de la succursale de Hull de l'Union St Joseph d'Ottawa a été nommé délégué pour représenter la succursale à la grande célébration nationale et religieuse à Burlington, le 4 juillet prochain.

—M. l'avocat Brooke est parti samedi dernier pour l'Angleterre. M. l'échevin R. A. Helmer, partira samedi prochain avec le contingent des tireurs canadiens. Plusieurs familles se proposent de quitter Hull la semaine prochaine pour le Michigan.

Facile à faire

Vous toussiez, prenez une dose de BAUME RHUMAL, vous ne tousserez plus.

69

DECES

A l'Ange Gardien, le 18 courant, à l'âge de 15 mois, Marie Rose-Simonne enfant bien-aimée de M. J. T. D. Fontaine, M. D. Les funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'un grand concours de parents et amis. Nos condoléances à la famille.

COMMUNIQUÉ.

Un Bouclier Invincible CONTRE LA GRIPPE.

Avez-vous eu la Grippe ou souffrez-vous de ses suites malheureuses ? Ne l'avez-vous pas à l'heure actuelle ? Dans tous les cas prenez le "VIN MORIN CRÉO PHATES," il est ce BOUCLIER INVINCIBLE contre lequel la Grippe, ce terrible ennemi, vient briser ses forces. Prenez-le avec confiance, il vous guérira lorsque tous les autres auront failli. SE VEND PARTOUT.

LE PLUS CELEBRE TONIQUE LE "BROMA"

Guérit les hommes et les femmes faibles, déprimés, nerveux, dyspeptiques, sans appétit ni sommeil.

Rend les couleurs aux jeunes filles pâles et anémiques.

Donne force et vigueur aux enfants faibles, scrofuleux et rachitiques. Ce remède se composant des principaux médicaments fortifiants, est agréable au goût et se digère parfaitement, ne nécessitant aucun travail de l'estomac pour être absorbé. C'est une préparation scientifique destinée surtout aux personnes souffrant des maladies du sang et des nerfs. Ces maladies sont nombreuses dans le siècle où nous vivons, étant toujours graves et méritant les plus grands soins de la part des personnes qui en sont atteintes.

Voici quelques-unes de ces maladies : Faiblesse générale, Anémie, Chlorose, Tuberculose, Consumption, Epilepsie, Névrose, Prostration des nerfs, Dyspepsie, Maux de l'estomac, du Foie et des Reins, perte de l'appétit, Palpitation du cœur. Douleurs dans le Dos, la Poitrine et le Côté, Constipation, Scrofule, Rachitisme, etc.

N'employez que le BROMA pour toutes sortes de maladies et n'acceptez

jamais aucun autre remède à sa place. C'est le seul qui peut vous guérir.

Monsieur Herménégie Larouche, de Mille Vaches, Saguenay, éprouvait de vives douleurs dans le dos, la poitrine et les Reins. Son appétit s'en allait petit à petit. Il était devenu pâle, faible et sans énergie. Il consulta le médecin, prit plusieurs remèdes sans se pouvoir guérir.

M. Larouche lut un jour, dans les journaux de Québec, une certaine guérison opérée par le BROMA. Cette guérison était si extraordinaire qu'elle lui donna la plus grande confiance dans ce remède. "J'en fis venir, dit-il, et commençai de suite à en prendre. Quelque temps d'usage suffit amplement à me guérir."

Mes douleurs étaient disparues, mon appétit était bon, mon sommeil doux et réparateur.

Je suis donc heureux de certifier ici que le BROMA seul a pu éliminer toutes mes douleurs me rendant vigoureux et plein de santé.

Le BROMA est très agréable à prendre, se digère parfaitement et se vend à bas prix.

SE VEND PARTOUT



SOUMISSIONS pour placers (claims) sur le Dominion Creek, dans le Territoire du Yukon.

Des soumissions cachetées scellées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour placer, claim" seront reçues à ce département jusqu'à midi, vendredi le 1er jour de septembre 1899 pour des placers, claims ou fractions de claims situés sur le Dominion Creek, réserve de la Couronne.

La suivante est une liste des numéros des claims et fractions, avec le frontage approximatif tel qu'arpenté par MM. James Gibbons et K. W. Cantley, arpenteurs des terres du gouvernement fédéral.

LA PARTIE BASSE EN MONTANT

No.	Long. en pds.	No.	Long. en pds.
1A	5	10A	38.3
2A	19	15A	42.25
3A	30.5	31A	43
8A	87.4		

LA PARTIE HAUTE EN DESCENDANT

No.	Long. en pds.	No.	Long. en pds.
1A	12	6A	35.00
2A	59.1	10A	143.25
4A	1.25		

LA PARTIE BASSE EN DESCENDANT

No.	Long. en pds.	No.	Long. en pds.
1A	56.3	75A	24.7
2A	7.2	76	500-
2C	20.3	77	449.8
8A	34.00	16C	33.8
9A	39.25	18A	164.7
11A	98.4	78A	3.6
13A	68.5	80	431.3
16A	40.25	81A	15.3
20	202.1	83	50-
21A	71.9	84	500-
22	500-	85	500-
22A	60.7	86	500-
23	446.2	87	500-
25	500-	87A	500-
26	120.66	87B	387.9
31	350.5	89A	35.1
33	500-	91	500-
34	500-	92	500-
36	500-	93	500-
37	500-	94	500-
38	352-	95	500-
68A	94.7	96	500-
69A	45.0	97	500-
70A	72.6	98	500-
71	414.4	99	500-
73A	12.3	100	478.7
74A	21.3	101	119-

Chaque soumission doit spécifier le numéro du claim, ou fraction, et aussi le montant offert pour chaque claim ou fraction. La fraction peut être pour le lot entier ou n'importe lequel ou fraction du claim, et doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du ministre de l'Intérieur, représentant dix pour cent de la somme totale de la soumission, la moitié de la balance payable au département de l'Intérieur à Ottawa ou au Commissaire du Territoire du Yukon à Dawson, dans les trente jours après l'avis que la soumission est acceptée et la balance six mois plus tard avec un intérêt de quatre pour cent par année.

Les entrées des claims et fractions seront accordées d'après les règlements des Placers Miniers, sur l'acceptation de la soumission.

Les entrées seront sujettes au droit régulier ordinaire et aux prescriptions des dits règlements, qui seront en vigueur, à l'exception de la clause 39 pour la représentation qui ne sera pas requise.

Les claims ou fractions de claims pour lesquels les entrées seront accordées, ne doivent pas comprendre n'importe quelle partie des bancs ou côtes de claims pour lesquels des entrées antérieures ont été accordées.

La plus haute ni aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

JOHN R. HALL,

Secrétaire.

Département de l'Intérieur,

Ottawa 27 mai 1899.

NOTES DIVERSES

—La convention internationale des Forestiers catholiques a lieu cette

semaine à Burlington, Vt.

—M. l'abbé Poulin, curé de Chelsea est parti lundi pour Burlington, Vt., pour prendre part à la convention internationale des Forestiers Catholiques.

—Une grande soirée dramatique aura lieu à la salle St. Jean Baptiste, à Aylmer, mercredi le 28 courant au bénéfice de la Société. S'il faut en juger par le programme il y aura certainement foule.

—M. A. H. Belliveau du département des Pêcheries à Ottawa, a été nommé inspecteur des pêcheries pour la province de Québec. M. Belliveau a 21 ans de service dans ce département et possède toutes les connaissances requises pour remplir cette charge avec toute l'habileté que l'on reconnaît en lui. C'est une excellente nomination.

Tout se suit

Rhume, enrouement, extinction de voix, tout se suit, tout est guéri par le BAUME RHUMAL. 68

Au Parc Victoria

A la demande générale, l'administration du Parc Victoria a décidé de reprendre au commencement de cette semaine (lundi, mardi, mercredi soir et matinée) la joyeuse opérette du Mikado, qui a obtenu un si franc succès de gaieté la semaine dernière. Voici donc l'occasion d'aller voir encore l'irrésistible comique Ben Lodge dans son rôle ébouriffant de Ko-Ko, exécuteur des hautes œuvres de Sa Majesté japonaise qui cherche une personne de bonne volonté à exécuter, pour éviter d'être exécuté lui-même. Le rire vient de lui-même aux lèvres les plus moroses, et on passe une soirée très agréable au Parc Victoria.

A la fin de cette semaine on donnera jeudi, vendredi et samedi matinée et soirée, les Cloches de Conneville, ce chef d'œuvre de l'opérette française qui a fait son tour du monde, toujours représentée avec succès sans qu'on se lasse d'aller entendre les airs si populaires dus à la plume facile de Planquette.

Le populaire gérant a retenu les services de quatre nouvelles actrices de New-York, qui feront leurs débuts cette semaine à Ottawa.

Guérissez ces maux de tête, ces migraines, étourdissements, nausées, douleurs dans le côté et perte d'appétit.

peu chaude. Une lèche-frite de pain peu conservé, sans feu. Mme Boileau a sorti le pain du four pour le lui montrer. Il avait vu Lévin le 12 avril. Elle n'avait aucune égratignure sur les mains ou dans le visage.

En transquestion le témoin dit que Mme Boileau a dit en montrant le pain "Regardez donc, elle était à cuire du pain."

Alfred Lash, frère du précédent est le témoin suivant. Il a 25 ans et est marié. Il a travaillé toute la journée en compagnie de Serré et son frère. Il n'a vu personne autour de la maison de Boileau en passant pour aller à l'ouvrage. Il corrobore l'histoire du pain, sans cependant avoir touché la lèche-frite ou le poêle.

En transquestion il dit qu'il a passé dans un chemin sur lequel Boileau avait charroyé du bois. Il n'y a pas vu de pistes de raquettes.

Samuel Gascon est rappelé dans la boîte. L'avocat lui demande s'il n'a pas dit à l'enquête que Boileau et sa femme se chicanent, que Boileau avait battu Lévin, etc. Objecté à cette question parce que Boileau n'était pas là quand cette déposition a été faite. Question permise en partie. Sam dit qu'il a entendu plusieurs fois Boileau et sa femme se chicaner et pensa-t-il à cause de Lévin. Ce n'est pas avec un bâton qu'il a vu Boileau battre Lévin, mais avec un petit "éclat".

Transquestionné le témoin ne dit rien d'important.

L'huissier A. J. Nault est mis dans la boîte. Il est arrivé chez Boileau le 14 au soir. Boileau lui a dit: "Je suppose que vous savez ce qui est arrivé?" Il n'avait de soupçon contre personne, mais il ne savait pas si c'était un meurtre ou un accident. Boileau lui a dit qu'il était allé le 13 à Moncef, en raquettes pour aller chercher un sac de farine. Il était parti vers 6 heures et revenu vers 10 heures. Sa femme dans l'intervalle était allée faire écrire une lettre. La petite fille lui a-t-elle dit encore racco- modait sa jupe grise, la même qu'elle avait sur le corps quand elle fut trouvée morte. Elle portait alors un basque de sa mère. Le témoin a lui-même vu des empreintes de raquettes allant vers Moncef. Avant l'arrestation il a entendu une conversation entre Boileau et sa femme, à leur maison, au cours de laquelle il a saisi ceci: Mme Boileau parlant dit qu'elle n'aimait pas à se rendre à Maniwaki en compagnie du témoin, car cela aurait l'air qu'elle était prisonnière et de plus que l'huissier pourrait lui poser trop de questions. Boileau répondit: "C'est mieux de ne pas trop parler, tu descendras avec moi demain matin."

En transquestion le témoin dit que pendant que les époux Boileau se disaient ces choses à la clarté de la lampe et qu'ils pourraient voir le témoin. Les accusés croyaient évidemment que le témoin dormait. Le témoin dit que ce n'est pas son habitude de questionner les témoins.

SEANCE DE CE MATIN

Damase Pelletier, jr, fils de Damase Pelletier dit qu'il habite avec son père à Boisfranc. Il allait à l'école le 13 avril. Il se rappelle que Lévin St Onge restait chez Boileau et il le connaissait. Il s'en revenait de l'école le 13 avril, lorsque Boileau le dépassa en chemin. Boileau était accompagné de sa femme et de Sam Gascon. Le témoin connaissait le prisonnier depuis plusieurs années. Boileau marchait, il n'a pas monté dans la voiture, mais Sam y était. Le prisonnier a parlé au témoin en arrière du sleigh, Boileau a dit "J'aimerais mieux mourir par la corde que par la mort naturelle. Quand on meurt d'une mort naturelle on souffre, quand on meurt sur la potence on ne souffre pas." Le témoin a entendu Boileau dire à Sam Gascon qu'il s'en allait et qu'il lui donnerait son cheval. Si jamais il revenait il lui faudrait par exemple que son cheval lui fut remis. Boileau agissait curieusement ce jour-là. Le témoin est arrivé chez lui à 5.30 heures. Quand il est arrivé sa mère était dans la maison et son père travaillait en arrière de l'habitation. Gascon est ensuite arrivé et leur a appris que Lévin St Onge était mort. Son père et sa mère se sont alors rendus chez Boileau. Le corps de la jeune fille a resté sur le seuil de la porte pour deux jours.

Transquestionné par M. Champagne, le témoin dit qu'il allait à l'école de puis trois ans. Lorsqu'il est arrivé de l'école ce soir-là, il n'a pas dit à sa famille ce que Boileau lui avait raconté il lui a dit que le lendemain. Il se rappelle de l'enquête du coroner. Son père ne lui a pas dit ce que Boileau avait raconté au sujet de la mort de la fille St Onge. Lorsque Boileau a dit qu'il aimerait mieux mourir sur la potence que de mort naturelle, il parlait assez haut pour être entendu de Mme Boileau et de Gascon. Le témoin dit qu'il a une assez bonne mémoire; il savait son Notre Père. Chez lui il n'a pas parlé de la manière que la jeune fille était morte. Les Boileau n'étaient pas

de bonnes gens. Le témoin savait qu'il serait appelé à rendre témoignage dans la cause. Tout ce qu'on lui a conseillé c'est de faire attention aux questions que les avocats lui poseraient. Boileau ne lui avait jamais parlé comme il l'a fait le 13 avril. Il n'a pas été appelé comme témoin à l'enquête du coroner, il a su ce qu'était une enquête seulement après que celle à Boisfranc eut lieu. Il dit au détective McCaskill ce que Boileau lui avait raconté. Sa famille a parlé de la mort de la jeune fille une fois chez lui et une fois chez sa grand mère, mais il ne se rappelle pas ce qui a été dit. La seule chose que le détective McCaskill lui a demandé ce qu'était pour être son témoignage. Le jeune garçon sait ce que veut dire le mot témoignage; ensuite entendu prononcer par d'autres. C'est son père qui a dit au détective qu'il connaissait quelque chose de la cause, il ne l'a jamais dit lui-même.

Transquestionné par M. Goyette, le témoin dit que ce n'était pas son habitude d'aller chez les voisins.

Le témoin suivant est Jos Gascon, de Boisfranc. Il connaît le prisonnier à la barre, c'est son cousin et son beau père en même temps. Il est resté deux fois chez lui quand il était garçon, il a quitté la maison après qu'il fut marié. Il avait souvent l'occasion d'aller en voiture avec Boileau. Une fois il a eu une conversation avec lui et qu'il a dit: "J'ai une bonne envie de te tarder." C'est tout ce qu'il m'a dit et il était sous l'influence de la boisson. Quand Boileau eut dit ces mots le témoin a sauté en bas de la voiture. Il a eu l'occasion de parler à Boileau plusieurs fois après cette conversation. Le témoin savait que Boileau avait un enfant adoptif. Il y a un an Boileau a dit au témoin: "Si jamais je commets un meurtre, je le commettrai assez finement pour que personne ne sache que c'est moi."

L'avocat de l'accusé s'est objecté à cette question sous prétexte que cette conversation avait eu lieu dans un temps trop reculé. Le juge a déclaré que la couronne essayait de prouver le caractère de Boileau, mais qu'il donnerait sa décision dans l'après-midi. La cour a déclaré qu'une personne peut dire ces choses sans pour cela devenir meurtrier.

L'autre témoin est Thomas Fitzgerald. Il était à Maniwaki le 14 avril au soir, et il est la première personne dans le village qui ait entendu parler de la mort de la jeune fille. Boileau a dit au témoin comment il avait employé sa journée. Il s'est rendu à Moncef le matin et avant de partir la jeune fille était à se faire une robe. Il est revenu vers 11 heures et a trouvé la fille en train de se friser les cheveux. Il a dit à la jeune fille: "Je vais aller pour aller chercher ta mère", mais avant de partir la petite fille lui a demandé s'il voulait manger, elle lui a fait rôti une grillade et dans l'intervalle Boileau lui a dit: "Je n'ai pas grand faim je suis trop fatigué." Boileau a dit après au témoin qu'il était allé à la rencontre de sa femme. Ils sont revenus ensemble avec Sam Gascon.

SEANCE DU 16 JUIN

A la séance de vendredi après-midi le Dr Martin Powers, chirurgien de l'hôpital Général, a été entendu pour la défense. Il dit que des personnes en convulsion se font quelque fois des égratignures sur les mains. Il ne croit pas que le coup mentionné dans ce cas-ci peut causer la mort. La congestion du cerveau était un signe de convulsions. Il connaissait des personnes qui étaient mortes subitement sans avoir été malades une seule fois. Une chute d'une chaise comme celle mentionnée dans le cas de la fille St-Onge peut causer une contusion à la tête, mais non un ébranlement du cerveau. Le reste du témoignage du Dr Powers a été d'un caractère technique et se rapporte à ceux qui ont été donnés auparavant.

Le Dr Beaudin appelé ensuite dit qu'il connaît des cas où des morts sont arrivées sans que l'examen post-mortem ait révélé la cause directe ou indirecte de ces morts. On décidait que la personne était morte d'une syncope de cœur. S'il y a eu suffocation il est impossible que les organes vitaux soient dans leur état normal.

Le Dr Fontaine, de Hull, dit qu'il a fait plusieurs autopsies. Dans une blessure récente il n'y a pas de sérum mais du sang solide. S'il trouvait du sérum il ne conclurait pas que la blessure est récente. C'est plus difficile de tuer une jeune personne d'un coup qu'une vieille personne. Dans les convulsions urémiques on trouve les poumons congestionnés. Une personne peut s'égratigner les mains dans des convulsions. Une personne avec des convulsions urémiques peut mourir de suffocation.

La maladie des reins commence ordinairement par des convulsions. La jeune fille assise sur sa chaise a pu tomber de convulsions, et se frapper la tête par terre et ensuite mourir. Il est plus difficile de briser le cerveau d'une personne de 15 ans que d'une de 30 ans. Il peut arriver qu'une personne prise de convulsions puisse se suffoquer en se mettant les mains sur la bouche.

Sam Gascon est rappelé dans la boîte. Il dit que quand il restait chez Boileau il a entendu Lévin se plaindre qu'elle avait des bosses en arrière de la tête. Quand son père voulait la battre sa mère l'en empêchait. Une fois Boileau a envoyé un couteau en plein visage du témoin.

Damase Pelletier est appelé. Il n'a pas dit qu'il s'en irait de Boisfranc si Boileau y restait.

Jacques Boileau, le prisonnier, est ensuite appelé. Il marche vers la boîte aux témoins d'un pas assuré et répond facilement à toutes les questions qui lui sont posées.

Il ne se rappelle pas de la date mais le matin du 13 ou 14 avril il est allé à Moncef pour chercher de la farine. Quand il est parti il dit que Lévin était avec sa mère dans la maison lavant la vaisselle. Il a demandé à Bélie de lui aider à porter son sac de farine qui était pesant. Le prisonnier lui a dit "si tu m'aides je t'aiderai à faire ton chemin". Mme Blais lui avait aussi donné de la chaux, mais il ne l'a pas apporté. Quand le prisonnier est arrivé à sa maison la petite fille cousait une robe, elle portait un mantelet qui était bien usé. La petite fille lui a demandé s'il voulait avoir des patates pour déjeuner. Il a répondu que non, mais de lui donner du lard cru. Il a pris le dîner avec la petite fille; il a mangé des œufs. Le prisonnier avait chaud quand il est arrivé et a demandé d'ouvrir la porte, mais la petite fille lui a répondu qu'elle avait du pain qui cuisait sur le poêle. Il a attelé et s'est rendu chez Gascon pour chercher sa femme. Rendu là, ils ont parlé de pêche et Sam Gascon est allé chez Serré pour emprunter un manche de ligne. Il marchait en arrière de la voiture en s'en allant le soir chez lui, il avait de la neige dans ses bottes et avait froid aux pieds. Quand le prisonnier et sa femme et Sam Gascon sont arrivés à la maison, Sam est descendu de la voiture. La femme de Boileau en entrant la première s'est trouvée face à face avec la petite fille qui était étendue à terre. Le prisonnier était tellement excité qu'il s'avança pour relever la petite fille, mais quelqu'un lui a crié: "Ne la touche pas cela pourrait te passer sur le dos". Il s'est rendu chez Madame Pelletier pour les avertir. Il annonça la mort de la petite fille et Mme Pelletier lui a répondu: "Tu ne dis pas ça, je l'ai vu qu'il n'y a qu'une demi heure sur le perron qui regardait pour voir si vous veniez. Quand le prisonnier est allé chez Pelletier il s'est aussi rendu chez Mme David et cette dernière s'est rendue à la maison du prisonnier. Quand il est revenu Pelletier lui a vu Mme David et Mme Pelletier chez lui. Cette dernière a dit alors à Mme David qu'elle avait vu la petite fille une demi heure avant sa mort. En disant ça elle poussa du coude Mme David, Mme David a répondu "Ca pouvait pas être elle que tu as aperçu car j'ai resté toute la journée en dehors de ma maison et je ne l'ai pas vue". Mme Pelletier dit alors: "Peut-être aussi que je me suis trompée, c'est peut-être la chienne que j'ai aperçue". Pelletier est arrivé et a touché au front de la petite fille. La petite fille était dans la position déjà décrite et ses habits étaient pressés sur elle. Le prisonnier a cru que c'était la petite chienne qui s'était couchée sur Lévin. Cette dernière avait du sang dans la bouche et sur les mains. Il a vu du plomb entre le perron et sa tête; le plomb servait à lui friser les cheveux. Le prisonnier dit que c'est tout ce qu'il a vu.

A. M. Champagne, Boileau a répondu qu'il traitait bien l'enfant et qu'elle était dans la misère quand elle était chez son propre père, qu'il l'avait laissée une fois deux jours sans manger. Le prisonnier jure positivement que la petite fille était vivante quand il a quitté la maison le matin.

A. M. Gordon, le prisonnier a dit que la petite fille était à coudre sa robe quand il est revenu chez lui. Sa femme était alors chez Jos Gascon. Après son dîner le témoin s'est rendu chez Gascon pour chercher sa femme. Il ne croit pas que sa femme soit revenue à la maison dans l'après-midi pendant qu'il était chez Gascon, si elle est allée à sa maison ça a été dans l'après-midi quand il est allé chercher sa poche de farine. Le prisonnier a touché la petite fille seule quand il est revenu. Il était pressé pour aller chercher sa femme parce qu'il avait peur que cette dernière se mouillât les pieds en revenant chez elle. Quand elle se mouillait ça lui arrivait de pleurer des nuits entières de douleurs rhumatismales. Sa femme n'avait pas l'habitude de faire écrire des lettres par Sam Gascon ou sa femme. Ces derniers ne savaient pas écrire. Quand le témoin est arrivé chez Gascon sa femme n'avait pas encore eu sa lettre écrite. Il lui a dit de ne pas la faire écrire car il ne pourrait pas la porter le lendemain à Maniwaki. C'est le prisonnier qui est parti le premier le matin de sa maison, il était alors à peu près 7 heures. Il a déjeuné avec sa femme et la petite fille. Cette dernière avait mal à la tête mais il n'en fit pas de cas, car la chose arrivait souvent. Le témoin dit que la petite fille avait sur la tête des bosses

qui la faisaient souffrir. Quand il a quitté la maison à 10.30 hrs. Lévin était bien. Quand le témoin est parti de chez lui le matin de bonne heure sa femme ne lui a pas dit certain si elle allait chez Gascon. Il a eu quelquefois des chicanes avec sa femme au sujet de la petite fille; sa femme ne lui semblait pas jalouse.

Il se rappelle que le R. P. Desjardins est allé chez lui mais il ne se rappelle pas si sa femme a parlé de sa conduite au prêtre. Il ne sait pas s'il a refusé de laisser partir la petite fille avec le père Desjardins. Il n'a jamais frappé à sa connaissance la petite fille avec un bâton ou un manche de hache; par exemple, il se rappelle d'avoir pris le fouet ou un éclat pour aller la chercher chez M. David et quand elle est arrivée il lui a donné la volée. Quand il était après la battre le petit chien a sauté sur lui; il a trouvé cela si curieux qu'il s'est retourné et ne l'a plus battue. Il ne se rappelle pas si Mme Gascon était présente à ce moment-là. Il ne sait pas s'il a laissé des marques sur le corps la petite fille. Il est arrivé chez Jos. Gascon vers 11.30 hrs, mais il ne se rappelle pas s'il a pris le dîner là. Il n'a jamais jeté un couteau à la face de Sam Gascon.

Ce témoignage a été le dernier entendu pour la défense et la Couronne a ensuite rappelé des témoins.

Mme Pelletier nie avoir dit le soir à Boileau ou à sa femme qu'elle avait vu Lévin dans l'après-midi, quinze minutes avant l'arrivée de la famille Boileau. Elle ne l'a pas vue de la journée.

Mme David jure aussi que Mme Pelletier n'a pas dit à Boileau qu'elle avait vu Lévin en vie dans l'après-midi. Mme Pelletier n'a pas dit qu'il était possible qu'elle se soit trompée au sujet de la fille.

Le Dr Ouimet, de Hull, a donné un témoignage médical, corroborant entièrement celui du Dr Mulligan. Il n'y avait aucun symptôme de convulsions urémiques dans le cas de la fille St. Onge. Il n'a jamais entendu dire que de telles convulsions aient eu lieu autrement que sur une personne atteinte de la maladie des reins. Ces convulsions arrivent rarement sur un enfant de cet âge. Il n'a jamais vu une personne mourir de convulsions urémiques.

Le Dr E. S. Aubry a aussi donné un témoignage en faveur de la Couronne. Il n'y a aucune présence de convulsions urémiques ou ses symptômes dans un cas comme celui de la fille St. Onge.

Le 20.—Son Honneur le juge Lavergne a fait une forte charge contre le prisonnier. Il a parlé une heure en anglais et une heure en français. Malgré la charge du juge, les jurés n'ont pu s'accorder, à deux heures, ils ont été déchargés et Boileau condamné à subir un autre procès.

Une calamité

La coqueluche est une calamité que le BAUME RHUMAL combat avec succès 67

TRAVAIL A LA MAISON

Nous avons besoin de plusieurs familles pour faire du tricotage à la maison, toute la journée ou à temps perdu. Nous fournissons une machine à tricoter de \$20 et fournissons gratuitement le fil et le coton et nous payons pour l'ouvrage à mesure qu'il est en voyé.

De 7 à 10 piastres par semaine suivant le temps que l'on y met, peut se gagner à chaque semaine. Ecrivez de suite et donnez des références à la Co-OPERATIVE KNITTING CO. Toronto, Ont.

Les "Pilules Cardinales"

Du Dr. Ed. MORIN

Ont été expérimentés par le peuple qui, maintenant, ne veut que ces Pilules et aucune autre.

Prenez les pour, pâleur, faiblesse féminine, maigreur, etc., etc. Se vendent partout.

AGENTS WANTED—FOR THE LIFE AND Achievements of Admiral Dewey, the world's greatest naval hero. By Murat Halstead, the life-long friend and admirer of the nation's idol. Biggest and best book: over 500 pages, 8x10 inches; nearly 100 pages half-tone illustrations. Only \$1.50. Enormous demand. Big commissions. Outfit free. Chance of a lifetime. Write quick. The Dominion Company, 3rd Floor Caxton Bldg., Chicago.

MONEY

To PATENT Good Ideas may be secured by our aid. Address, THE PATENT RECORD, Baltimore, Md.

HOTEL RIENDEAU

Place Jacques-Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau offre tous les avantages possibles et est l'un des hôtels les plus confortables. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires les appellent à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

HOMMES FAIBLES

jeunes et vieux—Généralisation permanente, assurée, de la puissance vitale—faiblesse, impotence, déviation, perte de mémoire, etc. 25 années de succès en Europe. Ecrivez pour notre livre "Hommes Faibles", gratis sur demande.

PASTILLES JEAN

\$1.00 la Boîte. Par la maille, cachet, franc de port. Seuls dépositaires: Cie Médicale du Dr. Jean. Adresse: B. Poste Boite 157, Montréal, Can. En vente chez: R. A. Helmer, pharmacien HULL P. Q.

POLYNICE OIL

REMEDE FRANCAIS

A l'usage externe, connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Adopté dans les Hôpitaux de Paris, Europe et Etats-Unis. **Guérison Pour:** Phumatisme, Lumbago, Névralgie, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires.

VILLE DE MONTREAL, CANADA. EXPERIENCES FAITES A L'HOPITAL CIVIL.

Il me fait plaisir, après m'être rendu compte de l'efficacité physiologique et thérapeutique de Polynice Oil de lui donner mon attestation d'une manière consciencieuse.

En maintes et maintes circonstances depuis l'automne dernier j'ai assisté à l'application de Polynice Oil, soit dans le cas de rhumatisme, d'inflammation de poumons, dyspepsie, etc., et vraiment, tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que j'ai été chaque fois émerveillé de l'efficacité si prompte et de la cure radicale des maladies ci-haut mentionnées.

Je dois dire en outre que cette spécialité si efficace n'a aucun effet délétère quelconque.

(Signé) DR NAIRNE BLACKBURN, Médecin de l'Hôpital Civil, Montréal.

Colonel Hughes, chef de police, Montréal.—Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité que je ne saurais trop louer.

(Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Galbois, rue Cadieux, Montréal, dit:

Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandation. Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et, lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies.

M. Charbonneau, hôtelier, coin des rues Fortier et Cadieux, Montréal: Qu'il me suffise de dire, comme je suis prêt à l'attester sous serment que je

considerais mon fils, âgé de 20 ans, comme perdu, en effet il gardait la chambre depuis six semaines et il était resté 22 jours pour ainsi dire sans manger. Je l'ai fait soigner par le traitement Polynice Oil; trois jours après il quittait la chambre et après une huitaine de convalescence il était complètement guéri. A cette déclaration sincère et heureuse que je suis d la faire, j'ajoute que Polynice Oil dont l'efficacité est si merveilleuse devra être appelée à remplacer tout les médicaments, ainsi on éviterait bien des souffrances aux malades et des dépenses inutiles.

(Signé) CHARBONNEAU, Hôtelier.

M. Leduc, banquier, 56 rue St. Jacques, Montréal: Je soussigné déclare et certifie vu étant atteint de rhumatisme aigu et inflammatoire me retenant au lit depuis plus de trois semaines et me mettant dans l'impossibilité de remuer ni bras ni jambes, j'ai eu recours à Polynice Oil. Vingt-quatre heures après l'application j'ai été débarrassé des douleurs atroces desquelles je souffrais depuis le commencement de cette terrible maladie, et j'ai pu dès le lendemain continuer à vaquer à mes occupations journalières, étant complètement guéri. Je ne saurais trop recommander à toutes les personnes atteintes de rhumatisme de recourir à Polynice Oil dont l'efficacité est merveilleuse.

(Signé) A. LEDUC, Banquier.

John Hopkins University, Baltimore, 5 avril 1897.

Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont j'ai été témoin, ayant très bien réussi, je recommande ici ce remède dans tous les cas de rhumatisme.

(Ligné) DR F. L. ROGER.

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat-poste.

DR. A. ALEXANDRE, Spécialiste de Paris, 1218, G St, N. W. Washington, D. C. Exigez sur chaque flacon le nom de l'adresse ci-dessus, il ne fait et se vend beaucoup d'imitations. Prière de les signaler Récompense.

EPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS

BICYCLES REINE GRANDEUR, POUR HOMMES OU FEMMES, EXCELLENTS SOUS TOUS LES RAPPORTS.

BICYCLES DE SECONDE MAIN DE \$5.00 CHAQUE. AGENTS EXCLUSIFS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC DES BICYCLES "CRESCENT".

T. W. BOYD & FILS, 1083 Rue Notre Dame, MONTREAL.

THE OTTAWA ELECTRIC CO

T. AHEARN, president. Hon. E. H. BRONSON, vice-pres. J. W. McRAE, Directeur-gérant

Lumière à Arc
Lumière à Incandescence
Pouvoirs Électrique pour Moteurs
Poêles, évents, etc.

Installation présente:—

Lampes à Arc	650
Lampes à Incandescence	70,000
Pouvoir électrique	400

Electroliers, abats-jour, etc. dans les derniers goûts

Bureau:—Block Russ 1. D. R. Street, Sec-Tres.
A. A. Dion, Sur.-General. Bureau à Hull, 154, rue Principale.

ARRAPAHOU!

Le Véritable BAUME Des Montagnes Vertes

Un remède sûr, certain et rapide pour toutes sortes de maux et douleurs nerveuses et inflammatoires. Il n'a pas d'égal. Son action sur les nerfs est merveilleuse. Il arrête les douleurs comme par enchantement. Il devrait être dans toutes les familles, parce qu'il est vraiment un médecin dans votre maison. Il procure un soulagement immédiat. Essayez-le?

Pour la Grippe, Rhumatisme et Dyspepsie

Des milliers de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux Remèdes Sauvages de **Geo. TUCKER**, l'Herboriste Pratique, 437 rue Craig Montréal. M. J. SEPH MOULIN, est le seul représentant de la Cie du Baume des Montagnes Vertes, Résidence: Hôtel Commercial, Hull, P. Q. Le public peut avoir confiance en lui. Allez le voir sur ces avis.

CARTES PROFESSIONNELLES.

VOCATS

ROCHON et CHAMPAGNE
VOCATS.
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,
No. 214 Rue Principale.

MAJOR & GOYETTE
AVOCATS
B. Major M. P. P.—
H. A. Goyette

C. J. BROOKE,
AVOCAT
163 Rue Principale.
N. B.—ARGENT A PRÊTER

NELLIS & MONK
AVOCATS, PROPRIETAIRES
22 RUE METCALFE
OTTAWA

NAPOLÉON CHAMPAGNE
AVOCAT
No 228 Rue Principale,
Hull, Que.

TELEPHONE BELL 1678 RESIDENCE : STE-ROSE
MARCHÉ : 152

J. E. E. LEONARD, L. L. B.

AVOCAT
17, rue St-Jacques
Edifice de la Banque du Peuple

T. P. FORAN, M. A. Q. C.
AVOCAT
226 Rue Principale,

A. McCONNELL, B. C. L.
AVOCAT.
146, Rue Principale.

A. X. TALBOT,
AVOCAT.
Bloc Goyette, Rue Principale.

J. M. McDOUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale
Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT
No. 230 Rue PRINCIPALE, Hull.
(En face du Palais de Justice).
Argent à Prêter.

J. L. LEDUC, L. L. B.
AVOCAT
STE-SCHOLASTIQUE
District de Terrebonne, P. Q.

AYLEN & DUCLOS
Avocats pour la Province de Québec.
106½ Rue Sparks, Ottawa.
Tel. 909.

MEDECINS

Dr ALEX OUMET
No 111 RUE PRINCIPALE
HULL.

Dr S. P. COOKE
Occupe à l'avenue bureau et sa résidence
rue au No 377 rue Sparks, coin de la rue Bay,
Ottawa.
Les heures du bureau seront de 9 à 11 a. m., de 2 à
5 et 7 à 9 p. m.
Telephone 1061.

Dr URGEL ARCHAMBAULT
Médecin-chirurgien, gradué «cum laude» de l'Univer-
sité Laval de Québec, a démissionné son bureau de
la rue Brewery à l'ancien bureau de M. C. B. Major,
avocat, No 126 rue Principale, coin de la rue Duke,
Hull.

DENTISTE
Dr J. U. Delisle, den-
tiste, No 112 rue Prin-
cipale, Hull.
(En face du Dr Oumet.)

CONTRACTEURS
Viau et Lachance
ENTREPRENEURS
HULL, QUE

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Eglises, Couvents
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

J. ALCEIDE CHAUSSE
Architecte
Mesureur et Évaluateur.
155 RUE SHAW
Côté de la rue St-Catherine
MONTREAL

NOTAIRES
F. A. LABELLE
NOTAIRE
No. 204 Rue Principale.

PREMIERE EXCURSION

A MONTREAL

— DE LA —
Garde d'Honneur Léon XIII

A l'occasion de la

Fête St-Jean-Baptiste

JEUDI, 22 JUIN, 1899

BILLETS ALLER ET RETOUR

\$2.25

Bons pour partir par tous les trains
de mercredi après midi le 21 et les
trains de l'avant-midi, jeudi le 22
de retour le 23 inclusivement.

Venez tous encourager la GARDE
D'HONNEUR LÉON XIII.

Pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré

ET EXCURSION

AU LAC ST-JEAN

Organisé par le R. P. Dominique
Jacques, Curé de St-Jean-Baptiste
d'Ottawa, et excursion au Lac St-Jean
par le chemin de fer de Québec et Lac
St-Jean. Lundi, 17 Juillet 1899. Via :

Le Pacifique Canadien de Ot-
tawa à Montréal.

Le vapeur "Trois-Rivières" de Mont-
réal à Ste-Anne.
Le chemin de fer Québec et Lac St-
Jean, de Québec à Roberval.

Prix des billets d'Ottawa à Roberval
aller et retour bons jusqu'au 31 juillet
inclusivement \$6.00, \$7.00 et \$10.00.

Prix des billets comme suit :

Billets du Pèlerinage..... \$3.50
De Québec à Roberval, 2ème
classe..... 2.50
..... \$6.00

Billets du Pèlerinage..... \$3.50
De Québec à Roberval, 1ère
classe..... 3.50
..... \$7.00

Billets du Pèlerinage..... \$3.50
De Québec à Roberval, 1ère
classe..... 3.50
De Chicoutimi à Québec par
le bateau Rivière Sagua-
nay..... 3.00
..... \$10.00

Les personnes qui ne désirent pas
prendre part à l'excursion du Lac St-
Jean peuvent acheter un billet de pé-
lerinage seulement. Un train spécial
partira de Québec pour Roberval le
18 à 2 hrs., p. m., s'il y a 200 pas-
sagers.

Billets en vente aux gares du Paci-
fique à Ottawa et à Hull, aux bureaux
du Pacifique 42 rue Sparks. Chez les
RR. PP. Dominicains, Eglise St Jean-
Baptiste, Ottawa. Aux bureaux du
SPECTATEUR Rue Principale Hull. On
peut se procurer des Cabines sur le
bateau en s'adressant aux RR. PP.
Dominicains d'Ottawa. Les plans du
bateau sont au presbytère. Pour plus
amples détails lisez les programmes
ou adressez-vous aux RR. PP. Domi-
nicains.

O. R. N. Co

STEAMER EMPRESS

Se rend tous les jours à Grenville et
fait un raccordement avec le Str Sove-
reign pour Montréal, et saute les rap-
ides Lachine.

Excursions, du lundi, mercredi et
samedi, sur l'Empress 50c.

STEAMER VICTORIA

Pour Thurso et points intermédia-
ires ; quitte à 5 p. m. Bon bateau pour
excursion de l'après-midi. S'adresser à
bord au capt., McGowan.

Pour d'autres informations concer-
nant les excursions au clair de la lune,
excursions des écoles du dimanche etc.,
s'adresser au Capt., Robertson, au
Quai de la Reine.

Bureaux des billets, E. C. Arnoldi,
91 rue Sparks et E. King, 27 rue
Sparks.

R. W. SHEPHERD,
Directeur-Gérant.

Quand vous allez en quelque
part, soit en bateau ou en che-
min de fer, achetez vos billets
à l'avance au bureau du Paci-
fique, No 154 rue Principale,
Hull. Billets vendus pour n'im-
porte quelle station du Canada
et des Etats-Unis.

La fête Nationale à Ottawa

La société Saint-Jean-Baptiste d'Ot-
tawa chômera sa fête patronale diman-
che le 25 juin par une grande pœces-
sion qui partira de la salle St-Joseph
en parcourant les principales rues de la
base ville jusqu'à l'église Ste-Anne où
une messe solennelle sera chantée.

Samédi le 1er juillet, jour de fête
civique, il y aura un grand pique-nique
à l'île Laverdure (Kettle Island).

Plusieurs centaines de piastes seront
données en prix. Un service régulier
se fera par bateau entre Hull, Ottawa
et Kettle Island durant la journée à
prix réduits. Tous les canadiens-fra-
çais sont invités.

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JUIN

Saint Joseph de Lanoraie, R. ; Mère
Esther Wheelwright de l'Enfant Jésus,
l'abbé L.-St. Lindsay ; Jacau de Fied-
mond, l'abbé H.-R. Casgrain ; Joseph
François Perrault, P. B. Casgrain ; La
croix plantée par Cartier sur la côte
de Gaspé, R. ; L'Ordre du Bon Temps,
Ignotus ; Les Acadiens à Beaumont,
J.-E. R. ; L'Ordre de la Vierge de Dur-
ham, O. P. ; L'uniforme des miliciens
en 1812, Couglas Brymner ; Les proto-
notaires apostoliques canadiens, P.-G.
R. ; L'arpenteur-général Bouchetta, P.-
G. R. ; Une épiluchette, Gustave Oui-
met ; Les prêtres français réfugiés au
Canada pendant la Révolution, Ernest
Gagon ; Inauguration du pont Victoria
Raphaël Bellemare ; Questions ; Publi-
cations du mois, etc.

On peut se procurer gratuitement
une livraison spécimen des *Recherches
Historiques*, en s'adressant au directeur
de la revue, Pierre Georges Roy, 9 rue
Wolfe, Lévis.

La Bonne Littérature Française

Nous venons de recevoir le 61e nu-
méro de cette publication dont le
nouveau propriétaire, M. Hubert Pe-
ters a eu l'heureuse idée de publier LA
JEUNESSE DU ROI HENRI, le chef d'œu-
vre de Ponson du Terrail.

C'est toujours avec plaisir que nous
recevons cette intéressante revue que
depuis sa fondation, n'a publié que les
meilleurs ouvrages des grands maîtres
de la littérature française. LA JEUNES-
SE DU ROI HENRI surpasse tout ce qui
a été publié jusqu'à ce jour et sera lue
avec un grand intérêt. Cet ouvrage est
très rare aujourd'hui, malgré son prix
très élevé toutes ces éditions ont été
épuisées en France. Nous sommes donc
heureux de le retrouver dans LA BONNE
LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Vous ne pouvez avoir de beaux feuil-
letons qu'en vous abonnant à cette pu-
blication ; en les lisant vous passerez
agréablement vos loisirs et vous n'é-
prouverez plus de moments d'ennui.

L'abonnement de cette revue de 96
pages par mois est de une piastre par
année. Vous pouvez avoir un numéro
d'essai en envoyant 10 centins à
H. PETERS & Co.

23, rue St-Jacques, Montréal, Can.
On demande des agents.

GRANDE EXCURSION

BURLINGTON, Vt.

PAR LE

Chemin de Fer Canada Atlantique

Lundi et Mardi
3 et 4 juillet 1899

Sous l'auspice de l'Union St-Jo-
seph d'Ottawa et de ses succursales à
l'occasion de la célébration du quaran-
tième anniversaire de la fondation de
l'Union St-Joseph de l'endroit.

Grande réunion à Burlington de
toutes les sociétés St-Joseph des Etats-
Unis et du Canada, ainsi que toutes les
sociétés de secours mutuels et de bien-
faisance et nationales.

Grande procession avec chars allégo-
riques, comprenant vingt corps de
musiques, pique nique, banquet et illu-
mination le soir.

Un train spécial quittera la gare
centrale lundi soir à 10.30 hrs pour
Burlington. Les excursionnistes pour-
ront prendre le train régulier, mardi
matin à 6.25.

BILLETS ALLER ET RETOUR

\$1.75
En vente au bureau de N. Pagé
à Hull.

Pour Chapelets des RR. PP.
Croisiers, Médailles et Petits
Chapelets de St. Antoine, Timbres-
poste oblitérés. Ecrivez à Agence de
l'Ecole Apostolique de Bethléem, No
123 rue Shaw Montréal, P. Q.

AGENTS WANTED-FOR "THE LIFE AND
Achievements of Admiral Dewey," the world's
greatest naval hero. By Marat Halesed, the life-
long friend and admirer of the nation's idol. Big-
gest and best book over 600 pages, 810 inches ;
nearly 100 pages Half-tone illustrations. Only \$1.50.
Enormous demand. Big commissions. Outfit free.
Chance of a lifetime. Write quick. The Dominion
Company, 3rd Floor Caxton Bldg., Chicago.

Madame Veuve MILLETTE

Guerie de la période critique du retour de l'âge par les pilules Rouges
du Dr. Coderre

**LES PILULES ROUGES DU DR. CODERRE CONTINUENT A GUERIR LES
FEMMES MALADES**

Elles guérissent les femmes jeunes ou vieilles

De tous cotes les recommandations les plus honnêtes nous arrivent

**JAMAIS, DANS L'HISTOIRE DE LA MEDECINE, UN REMEDE N'A OBTENU AUTANT
DE RESULTAT**

Chez les femmes, le retour de l'âge
est certainement la période la plus
critique de leur vie.

Nous avons une bonne autorité pour
dire que pas une seule femme sur cent
passe cette période sans souffrir d'une
ou plusieurs maladies particulières à
cet âge et qui sont plus ou moins
dangereuses. Elles ont tort de souffrir
ainsi du mal de tête, d'étourdissements,
de maux d'estomac, de sensations
chaudes suivies d'affaiblissements, dou-
leurs dans tous les membres, d'enflure
des jointures, mal de reins, dans les
côtés, tiraillements dans le bas-ventre
et une infinité de ces maladies qui sont
particulières aux femmes. Nous avons
prouvé bien des fois que les maladies
occasionnées par le retour de l'âge
avaient été guéries par les Pilules
Rouges du Dr. Coderre.

En voici encore une preuve dans le cas de Madame
Veuve Millette. Voici ce qu'elle dit :

"Je suis âgée de 55 ans, je suis née à St-Placide,
Haut-Canada. Depuis dix ans, je souffrais du retour
de l'âge, j'avais d'affreux étourdissements, le cœur cessait
de battre, comme si j'allais mourir. Je devins très
faible ; j'avais les jambes enflées et elles me faisaient
beaucoup souffrir. J'avais continuellement mal à la
tête et tellement mal aux reins que j'avais toutes les
misères à marcher. Mes vivres ne digéraient pas ; je
ne pouvais presque rien manger. J'ai essayé presque
tous les remèdes sans effet. Les Pilules Rouges du
Dr. Coderre m'ont été recommandées par une amie qui
les connaissait. Je suis contente d'avoir suivi son avis.
Je suis aujourd'hui parfaitement bien. Je les ai recom-
mandées à plusieurs de mes amies et je les recommande
encore. Les Pilules Rouges sont certainement le meil-
leur remède qu'une femme puisse prendre." — Madame
Veuve LOUIS MILLETTE, No. 1010 rue St-André, Mont-
réal.

Le portrait et l'adresse de Madame Millette que nous
publions aujourd'hui sont ceux qui nous ont été donnés
en même temps que son témoignage. Si vous ne recevez
pas de réponse en lui écrivant, c'est qu'elle aura dé-
mégé ; dans ce cas, écrivez-nous, et nous ferons tout
notre possible pour vous mettre en communication avec
Madame Millette, afin que vous puissiez apprendre
d'elle-même sa guérison par les Pilules Rouges du Dr.
Coderre.

Tout nos témoignages sont vrais, n'en doutez pas ;
jamais nous ne nous permettrons de publier, sans le
consentement des femmes guéries, leurs portraits et
leurs témoignages.

Les Pilules Rouges ont guéri des femmes qui avaient
souffert pendant 20 et même 30 ans. Elles ont guéri



MADAME VEUVE MILLETTE.

des jeunes filles. Elles guérissent le
beau mal, les irrégularités, la leucor-
rhée, les chutes de matrice, tiraille-
ments dans le bas-ventre, le mal de
côté, mal de reins, la constipation,
palpitations de cœur, tiraillements
d'estomac, douleurs entre les épaules,
les crises hystériques, le mal de tête,
les maladies du changement d'âge,
bouillonnements du sang, enfléments
des jointures, froideur des pieds et
des mains.

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre
sont prises avec le plus grand succès
avant et après la naissance d'un bébé ;
elles aident beaucoup à la formation
des jeunes filles.

Si votre maladie est grave et que
vous souffrez depuis longtemps, nous
vous invitons à consulter notre Méde-
cin Spécialiste. Vous pourrez le con-

sulter absolument pour rien. Ecrivez-lui une des-
cription complète de votre maladie et ne lui cachez
absolument rien. Si vous le désirez, écrivez pour un
blanc d'application pour traitement ; nous les envoyons
à toutes les femmes malades qui en font la demande.
Adressez votre lettre : — Département Medical,
Boite 2306, Montréal.

Toutes les lettres ainsi adressées sont ouvertes par
notre Médecin et tenues confidentielles par lui. En
agissant ainsi vous n'avez pas de médecin à payer, pas
d'examen à subir, et, si vous suivez bien les conseils
que notre Médecin vous donnera, vous serez bientôt
guérie.

En garde contre les pilules rouges qui vous sont
offertes à la douzaine, au cent ou à 25c. la boîte ; ce
sont de dangereuses imitations qui, souvent, contiennent
de la strychnine, de l'arsenic et de la morphine. Vous
savez sans doute que ces drogues sont dangereuses. Si
vous tenez à votre santé, exigez de votre marchand les
véritables Pilules Rouges du Dr. Coderre. Rappelez-
vous que les Pilules Rouges du Dr. Coderre sont tou-
jours vendues en petites boîtes de bois contenant 50
Pilules Rouges, jamais autrement. Si vous ne pouvez
vous les procurer dans votre localité, écrivez-nous en
nous envoyant 50c. en estampilles canadiennes ou amé-
ricaines pour une boîte ou \$2.50 par lettre enregistrée ou
mandat-poste pour six boîtes. Vous recevrez par le
retour de la malle les véritables Pilules Rouges, celles
qui guérissent. Nous les envoyons partout au Canada
et aux Etats-Unis. Pas de douane à payer. Faites
enregistrer votre lettre contenant de l'argent et donnez-
nous votre adresse complète, afin d'éviter tout retard
Adressez comme suit : —

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Boite 2306, Montréal

HOTEL CECIL

OTTAWA

Complètement remis à neuf
sous l'intelligente direction de
M. C. H. Genslinger. Chauffa-
ge à la vapeur, l'éclairage élec-
trique, les bains en porcelaine
et toutes les améliorations les
plus modernes.

Cet hôtel est situé sur la rue
Wellington, au centre de la
ville et à proximité des édifices
du Parlement.

Le public voyageur est cor-
dialement invité. Taux mo-
dérés.

C. H. Genslinger,
Prop.

RICHELIEU HOTEL

Mme. A. LAFOND & Co.

PROPRIETAIRES.

MONTREAL.

CARL WARNECKE, GÉRANT. J. E.
DION, ASST GÉRANT.

MME. A. LAFOND & Co., proprié-
taires de l'hôtel Richelieu, remercie
le public voyageur du patronage qu'il
lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme
par le passé. Son hôtel avec toutes
ses améliorations modernes peut accom-
oder 200 personnes à des prix très
modérés.

Les entrées de l'hôtel Richelieu sont
seulement sur la rue Saint-Vincent.
L'entrée sur la place Jacques-Cartier
ne communique plus avec l'hôtel Riche-
lieu depuis 4 ans.

— BILODEAU & RENAUD —

Comptables et auditeurs
Liquidateurs d'affaires en faillite
15 ST-JAMES ST., 16
MONTREAL

PACIFIQUE CANADIEN

CHARS TOURISTES

CPR Les chars CPR
CPR touristes d'ortoir du Paci-
CPR fique Canadien sont pour
CPR l'accommodation des pas-
CPR sagers de deuxième classe. CPR
CPR Ils sont grands bien aérés CPR
CPR CPR magnifiquement finis avec CPR
CPR des sièges rembourrés qui CPR
CPR se changent en lits confort CPR
CPR CPR tables à nuit. Un portier CPR
CPR compétent est en charge CPR
CPR CPR des lits et voit à donner CPR
CPR CPR tout le confort aux passa-
CPR gers. CPR

CPR Un char quitte Mont-
CPR réal tous les jeudis : To CPR
CPR CPR ronto et North Bay, tous CPR
CPR CPR les vendredis, pour la côte CPR
CPR CPR du Pacifique. CPR

CPR Pour billets et informa-
CPR CPR tions s'adresser au CPR
CPR CPR CPR CPR CPR CPR CPR

CHANGEMENT D'HORAIRE

SECTION DE QUÉBEC

A partir de dimanche le 29 janvier,
le service entre Montréal et Québec
sera augmenté d'un train dans chaque
direction donnant trois commu-
cations directes avec Ottawa.

Quittant Montréal à 7.40 a. m.
arrivant à Québec à 2.15.

Quittant Montréal à 7.30 p. m.
arrivant à Québec à 6.36 p. m.

Quittant Montréal à 11 p. m. ar-
rivant à Québec à 6.30 a. m.

*Tous les jours. †Tous les jours ex-
cepté le dimanche.

BUREAUX D'OTTAWA :

Gare Union, Gare Centrale

154 Rue Principale, Hull.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

Le Service des Trains d'Été

commencera

Lundi, le 15 Mai, 1899.

No 1 Quitte Hull.....@ 5.27 p. m.

No 2 Arrive à Hull.....@ 8.53 a. m.

No 3 Quitte Hull.....@ 8.20 a. m.

No 4 Arrive à Hull.....@ 6.40 p. m.

No 5 Quitte Hull.....@ 1.38 p. m.

No 6 Arrive à Hull.....@ 8.10 p. m.

No 7 Quitte Hull.....@ 9.35 a. m.

No 8 Arrive à Hull.....@ 7.33 p. m.

Nos. 1 et 2 Tous les jours, dimanches

exceptés.

Nos. 3 et 4 Tous les jours Samedis

et Dimanches exceptés.

Nos. 5 et 6 Samedis seulement.

Nos. 7 et 8 Dimanches seulement.

Pour billets et autres informations
s'adresser à N. Pagé, Agent des billets,
154 rue Principale, Hull, ou au No.
31 Central Chambers, Ottawa.

P. W. RESSEMAN,

Surintendant Général.

HOTEL JACQUES-CARTIER

21, 23, 25, 27

Place Jacques-Cartier Montréal.

J. B. BUREAU & Co., Propriétaires.

Cet É